

CONTRIBUTION DE CHRISTIAN PAUL AU DEBAT « POUR UNE FRANCE PLUS SOLIDAIRE DANS LE MONDE EN 2017 »

1- POUR UNE REGULATION BANCAIRE ET UNE LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX EFFICACES

Dès 2013, je me suis fortement engagé pour la régulation de la finance et des institutions bancaires avec pour objectif de séparer les activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi de leurs opérations spéculatives, d'interdire aux banques françaises d'exercer dans les paradis fiscaux et de mettre fin aux produits financiers toxiques qui enrichissent les spéculateurs et menacent l'économie.

Lors de la préparation du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires, j'ai très vite tiré la sonnette d'alarme en dénonçant les insuffisances du texte présenté au parlement. Afin de le muscler, j'ai déposé des amendements remplissant cinq objectifs :

- La séparation réelle des activités de crédit et des activités de marché

Le modèle de banque universelle, combinant activités de crédit et interventions sur les marchés, conduit à l'exposition des dépôts de la clientèle aux risques pris par leur banque dans le cadre de ses activités de marché, à l'augmentation artificielle de ces activités grâce aux dépôts des clients et à la garantie implicite de l'Etat à des activités qui ne le justifient pas plus que d'autres activités privées. Il génère des conflits d'intérêts possibles, les banques conseillant à leur client des placements auxquels elles sont intéressées par ailleurs. J'ai proposé d'élargir le périmètre de la filiale en y incluant les services d'investissement à la clientèle et les activités de tenue de marché. L'objectif de financement de l'économie serait ainsi mieux assuré par des banques de crédit et de dépôt concentrant tout leur capital à ce financement, qui ne seraient plus tentées par des arbitrages entre activités de crédit et activités de marché. Par ailleurs, la banque de dépôt et de crédit devrait pouvoir conseiller des placements ou préconiser des crédits sans conflit d'intérêt avec ses activités de marché.

- L'interdiction de certaines pratiques fortement spéculatives

J'ai souhaité interdire intégralement, et non les limiter uniquement, les opérations de trading haute fréquence et surtout de spéculation sur les matières premières. Cette pratique déstabilise les marchés, et présente de sérieux problèmes de sincérité et de loyauté des marchés.

- La fin des activités des banques françaises et européennes dans des paradis fiscaux

Les activités des banques et de leurs filiales dans les paradis fiscaux constituent un vecteur majeur d'évasion et de fraude fiscale pour les particuliers comme pour les

entreprises, générant un manque à gagner très important pour le budget de l'Etat (40 à 50 milliards d'euros d'après un rapport sénatorial de 2012).

L'une de mes propositions a consisté à imposer aux banques françaises de fournir annuellement des informations précises sur leurs activités dans chacun des pays où elles sont présentes :

- les pays dans lesquels elles opèrent ;
- les noms sous lesquels elles exercent des activités dans chaque pays et l'identité des filiales ;
- le nombre de ses employés pays par pays, en équivalents temps plein et la masse salariale;
- le chiffre d'affaires généré et le résultat avant impôts ;
- les impôts versés au gouvernement des lieux d'activité.

Ces informations permettraient de détecter les filiales fantômes et autres coquilles vides qui enregistrent artificiellement les profits réalisés dans les pays à fiscalité normale, en France comme dans les pays en développement.

Par ailleurs, grâce à cette nouvelle transparence et sur la base d'une liste exhaustive d'Etats et territoires non coopératifs établie par le gouvernement, la loi devrait permettre aux collectivités publiques (notamment les collectivités locales) d'exclure, via les procédures d'appels d'offre, les établissements bancaires qui maintiennent des activités dans les paradis fiscaux.

- La protection des consommateurs contre les abus des banques

Pour équilibrer les rapports entre les clients et leur banque, j'ai souhaité la mise en place d'un « bouclier bancaire », mesure d'ordre général s'appliquant à l'ensemble des clients particuliers.

Il s'agissait notamment de plafonner les commissions d'intervention et autres frais facturés forfaitairement par les banques en cas de découvert non autorisé (en moyenne 8,30€ par opération), en plus du taux élevé de crédit lié à ce découvert (entre 15 % et 20 %, qui est la limite du taux de l'usure). Certains consommateurs doivent payer à ce titre plusieurs centaines, voire milliers d'euros par an, en particulier les personnes en difficulté. Ce chiffre atteint 30 % pour les bénéficiaires de minima sociaux et 34 % pour les personnes en situation de pauvreté. Pour les banques, cette opération est très rentable, alors que, du fait de leur devoir de conseil envers leurs clients, elles devraient leur proposer des avant de prélever des dizaines de frais successifs. C'est pourquoi il importait de limiter significativement ces frais.

- La transparence géographique sur les flux financiers au sein même du pays, pour que les banques financent l'économie sur tout le territoire

L'accès effectif au crédit et aux services bancaires est indispensable pour qu'un individu puisse mener une vie normale et pour qu'une entreprise puisse se développer. Pourtant, cet accès est complexe voire problématique pour un nombre croissant de personnes, de ménages, de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, particulièrement sur certains territoires. Cette inégalité d'accès aux crédits et services d'une banque et l'inadéquation de ces services aux besoins réels nuisent gravement tant à la justice et la cohésion sociales qu'au développement économique.

Pour résoudre la problématique de l'accès au crédit, j'ai proposé que la France s'inspire d'exemples étrangers qui ont prouvé leur efficacité, en les adaptant aux spécificités de notre pays. La réponse américaine à « l'exclusion financière » par le Community Reinvestment Act (CRA) de 1977 est particulièrement instructive et utile.

J'ai également déposé des amendements proposant que la loi bancaire soit complétée d'un dispositif fondé sur la transparence qui permette d'organiser un meilleur réinvestissement des sommes collectées sur les territoires sur ces mêmes bassins de vie par :

- une meilleure connaissance comparative par les citoyens et les banques elles-mêmes de ce qui est collecté sur un territoire, de la part qui y est réinvestie, et de la panoplie de services disponibles.
- par voie de conséquence, par un élargissement de l'offre de crédits à ceux qui en sont aujourd'hui exclus et qui pourtant ont la capacité d'assurer un remboursement
- et enfin, par des aides directes des banques aux projets d'intérêt généraux

La réforme du système bancaire peut être un outil majeur pour sortir de la crise globale dans laquelle les Français et les Européens se débattent depuis 2008. La réforme du système bancaire est indispensable pour financer les coûts du changement de modèle de développement et de la transition écologique, qui nécessitent des prêts de longs termes à des taux faibles, que des banques mixtes donnant la priorité au marché et au court terme ne sont pas capables d'offrir.

2- L'AIDE AU DEVELOPPEMENT : ENTRE NECESSITE STRATEGIQUE ET DEVOIR DE SOLIDARITE

La nécessité de renforcer notre budget consacré à l'aide au développement s'impose plus que jamais en 2017 alors même que le dernier budget de ce gouvernement a souhaité consacrer sa baisse.

Pourtant, les besoins sont immenses. Adaptation aux changements climatiques, stabilisation des économies, lutte contre la malnutrition, politique de santé publique et d'éducation, modernisation de la production agricole... Renoncer à une aide publique au développement à la hauteur des enjeux humains n'est pas à la hauteur des engagements internationaux de notre pays. De plus, il s'agit là d'un choix stratégique désastreux.

Dans bien des pays, les enjeux économiques, démocratiques, sanitaires et éducatifs sont aujourd'hui d'autant plus aigus que la faiblesse des États génère des risques de chaos. Paix et sécurité sont les deux revers d'une même médaille, dont l'alliage repose d'abord sur le développement. La stabilisation des populations et la diminution des flux de migrants passent également par là. C'est pourquoi l'aide au développement est, et doit rester, une mission clé de notre politique publique.

Opposé à la réponse inadaptée d'une hausse des prêts pour ces États fragiles, j'ai défendu l'objectif de reprendre une trajectoire ascendante vers les 0,7 %. Pour cela, j'ai défendu un amendement au budget 2017 visant à augmenter de 150 millions l'Aide publique au développement grâce à une augmentation de 0.1% sur les transactions financières et les transactions intra-journalières.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne aux élections présidentielles, j'ai élaboré une proposition, la création d'une force européenne d'aide au développement regroupant ONG, entreprises, ingénierie administrative et technique, équipes de développeurs et de financeurs (l'AFD en France) qui pourrait utilement être investie de missions de soutien post-crise dans les pays touchés par des guerres civiles ou les conflits internationaux.

Au plan local, alors président du parc naturel régional du Morvan, j'ai encouragé l'accueil du Trailwalker Oxfam qui fait un travail remarquable de mobilisation des solidarités en France en soutien de grandes causes que défend cette ONG.

3- L'AIDE AUX REFUGIES, UN ENJEU DE SOLIDARITE INDISPENSABLE

Pays d'asile par tradition, la France, comme l'Europe, doit faire face depuis plusieurs mois à un afflux de réfugiés dramatiquement important que les réponses apportées peinent à réguler. En aucun cas, détourner le regard ou renforcer le contrôle à nos frontières ne jugulera ce flot créé par les guerres, la misère et les persécutions. L'Union et les États membres doivent s'organiser et s'engager dans un effort massif, exceptionnel, d'aide aux réfugiés. Faute de réponse commune, c'est à l'implosion de l'Union européenne que nous pourrions assister.

Nombre des États, dont la France, ont échoué à apporter une réponse à la hauteur des enjeux. En créant des critères illusoire et en échouant à honorer leur devoir de solidarité, ils ont ébranlé l'Europe sans résoudre la crise.

L'Union Européenne est aujourd'hui insuffisamment équipée pour trouver les réponses nécessaires. Nous avons créé un espace de libre-circulation des personnes, l'espace Schengen, sans une politique migratoire commune et sans contrôle conjoint aux frontières extérieures. Nous avons bâti un droit européen sans les moyens de politiques partagées. Il en résulte une perte de confiance entre États, et une montée d'un euroscepticisme dont les migrants sont les premiers à pâtir.

Aujourd'hui il est nécessaire de s'engager pour une évolution des politiques d'accueil autour de trois axes :

-un accueil solidaire et organisé des réfugiés au sud de l'Europe dans des conditions de dignité et afin de permettre une répartition conforme aux traditions de chaque pays.

-La création d'un OFPRA européen s'impose. L'Europe doit se doter de règles communes en matière de conditions d'admission, de répartition juste et équitable dans l'ensemble des États membres, d'installation, notamment en termes de droit du

travail, de reconnaissance des diplômes et de mobilité intra-européenne. Le renforcement des moyens alloués à la lutte par Frontex contre les filières criminelles et l'actualisation de la convention de Dublin accompagneront cet effort de régulation. -La définition d'une politique migratoire commune faite de critères communs ne suffira pas. Il nous faut également une politique diplomatique renforcée afin de faire entendre une voix unie et plus forte.

4- RENFORCER LA RESPONSABILITE SOCIALE DES MULTINATIONALES

Aux côtés de mes collègues députés de gauche, avec Dominique Potier, député de Meurthe et Moselle, nous avons fait adopter **la loi sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et des entreprises donneuses d'ordres**.

A défaut d'être suffisant, il est remarquable. Il suffit d'ailleurs de voir le combat qu'ont mené contre cette loi de très puissants lobbys français et étrangers. Ce texte impose à nos grandes entreprises de mettre en œuvre un plan de vigilance afin de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux sur l'ensemble de leurs chaînes de production, et d'éviter ainsi de nouveaux « Rana Plaza », sous peine de sanctions.

Issue d'un travail concerté avec de nombreuses ONG françaises, je travaille actuellement avec mes collègues européens, à commencer par le député francilien Guillaume Balas qui s'y est engagé dans son rapport d'initiative parlementaire relatif à la lutte contre le dumping social, à sa transposition au sein de l'Union.